

PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains, le 17 janvier 2017

Règles de bonnes conduites lors de la vague de grand froid dans le département des Alpes de Hautes-Provence

A l'occasion de la vague de grand froid attendue cette semaine sur l'ensemble du territoire national, le réseau électrique sera fortement exposé. Le préfet des Alpes de Hautes-Provence rappelle <u>d'une part</u> les règles de bonnes conduites à appliquer afin d'économiser l'électricité durant cette période de forte consommation :

- décaler l'utilisation des appareils électroménagers
- ➤ baisser la température des pièces d'un ou deux degrés avant de quitter son domicile
- > ne laisser aucun appareil en veille
- limiter le nombre de lumières allumées dans les pièces

<u>D'autre part</u>, durant les périodes de grand froid, les risques d'intoxication au monoxyde de carbone augmentent. Afin de limiter ces risques, adoptez les bons gestes :

- ➤ faites systématiquement vérifier et entretenir les installations de chauffage et de production d'eau chaude, ainsi que les conduits de fumée (ramonage mécanique) par un professionnel qualifié ;
- ➤ tous les jours, même quand il fait froid, aérer au moins 10 minutes votre logement;
- maintenez vos systèmes de ventilation en bon état de fonctionnement et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air ;
- respectez systématiquement les consignes d'utilisation des appareils à combustion indiquées par le fabricant : ne jamais faire fonctionner les chauffages d'appoint en continu ; placer impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments ; ne jamais utiliser pour se chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue, etc.

Contact presse: Sara JANSSEN - 04 92 36 72 10 - 06 89 81 70 96 Courriel : communication@alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr